

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 10 MARS 2016

**OBJET** : Demande de financement au Conseil Régional pour le dispositif de révision du SCOT

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix  
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 représentants 11 voix

N° : 010/ 2016

L'an deux mille seize et le dix mars le BUREAU régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMPPV à Brignoles.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT préside.

**ETAIENT PRESENTS** :

***CC Comté de Provence :***

Monsieur Bernard VAILLOT, Président  
Monsieur Michaël LATZ, Vice-Président  
Monsieur Didier BREMOND, membre  
Madame Josette PONS, membre

***CC Provence Verdon :***

Madame Annie CHARRIER, membre

***CC Val d'Issole :***

Monsieur André GUIOL, Vice-Président  
Monsieur Gérard FABRE, membre  
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

***CC Sainte Baume Mont Aurélien :***

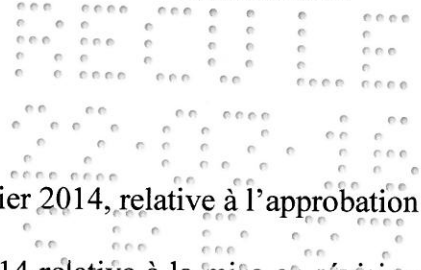
Monsieur Franck PERO, membre  
Madame Mireille BÈUF, membre  
Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

le ..2.2.MARS.2016.....

Et publication ou notification

le ..2.2.MARS.2016.....



Vu le Code Général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de l'Urbanisme ;  
Vu la délibération n°03/2014 du Comité syndical en date du 21 janvier 2014, relative à l'approbation du SCoT Provence Verte ;  
Vu la délibération n°56/2014 du Comité syndical du 20 octobre 2014 relative à la mise en révision du SCoT Provence Verte  
Vu la délibération n°006/2016 du 27 janvier 2016 relative aux modalités de la Concertation du SCoT

Considérant le dispositif d'aide régionale pour l'élaboration ou la révision du SCoT tel que présenté dans l'annexe de la délibération n°13-1587 du Conseil Régional PACA ;

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires tenu en Comité syndical le 21 janvier 2016

Considérant que les études et actions suivantes sont nécessaires à la révision :

- Actualisation du diagnostic,
- Etat Initial de l'Environnement, Evaluation Environnementale, Complément à la Trame Verte et Bleue
- Intégration des documents supra SCoT
- Etude sur la compensation agricole révision et mise en œuvre
- Etude pour l'implantation de centrales photovoltaïques
- Mission d'assistance juridique pour le suivi de la révision

Considérant la nécessaires poursuite de l'élaboration du SCoT dont notamment :

- La Concertation,
- La réalisation de document de communication sur le projet de SCoT
- La constitution du projet soumis à l'arrêt du Comité syndical, à enquête publique, à la concertation des Personnes publiques associées...

Considérant que la suite de l'élaboration du SCoT requiert la mobilisation de moyens financiers pour la suite de l'élaboration du SCoT ;

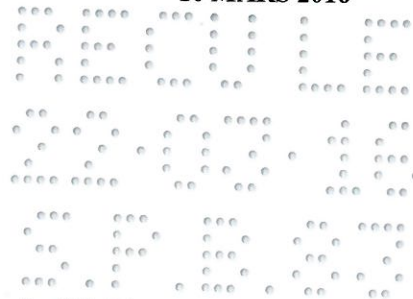
## **Le Bureau**

Oùï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE** à l'unanimité :

- De solliciter le soutien de la Région PACA pour l'élaboration du SCoT.
- D'autoriser le Président à signer le ou les acte(s) d'engagement(s) avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits.

Le Président du Bureau

Bernard VAILLOT  
Maire de Camps la source